LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX-SEPT SEPTEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 11 septembre 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL, absent*), Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Jean-François CORDON donne pouvoir à Valérie MORFOUASSE,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLOT,
- Pascal LEBRETON donne pouvoir à Jean-Pierre-OMNES,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Thierry ROYER,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Yves RUFFET donne pouvoir à Paulette BEUREL,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Pierre-Alexis BLEVIN, Jérémy BOULARD, Stéphane de SALLIER DUPIN, Philippe HERCOUET, Marc LE GUYADER, Caroline MERIAN.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Fabienne TASSEL

Délibération n°2024-128

Membres en exercice : 69 Présents : 53 Absents : 16 Pouvoirs : 8

EAU ASSAINISSEMENT
CONVENTION POUR LE TRANSFERT ET LE TRAITEMENT DES EAUX USEES D'UNE PARTIE DE LA COMMUNE DE PLURIEN DANS LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE DINAN AGGLOMERATION (SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE FREHEL)

Dinan Agglomération reçoit dans son système d'assainissement de Fréhel, les eaux usées domestiques d'une partie des usagers de la commune de Plurien (quartier de la Gare et de la Corne d'Or).Il est nécessaire d'actualiser une convention entre Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération afin de définir les conditions administratives, techniques et financières dans lesquelles Dinan Agglomération accepte le déversement d'eaux usées en provenance du réseau d'assainissement de la commune de Plurien appartenant à Lamballe Terre & Mer.

Sur ce réseau d'assainissement raccordé au système d'assainissement de la commune de Fréhel, Lamballe Terre & Mer bénéficie d'un nombre de 50 branchements maximum raccordés et raccordables sur la station d'épuration de Fréhel. La dernière convention sur ce sujet date de 2013.

Cette nouvelle convention entre en vigueur à la date à sa signature. Elle est conclue pour une durée à échéance du 31 décembre 2026 et se renouvelle ensuite par tacite reconduction par périodes successives de 2 ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, six mois au moins avant la fin de la période en cours.
Les tarifs applicables sont ceux du traitement des eaux usées de la station de Fréhel conformément à la délibération sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement de Dinan Agglomération. La redevance d'assainissement, prise en charge par Lamballe Terre & Mer, concerne la part collectivité et la part du délégataire de Dinan Agglomération. À titre indicatif, les tarifs 2024 sont les suivants :

- La part collectivité
  - Abonnement : 32,00 € HT/an
  - Consommation : 0,576 € HT/m³
- La part du délégataire
  - Abonnement : 94,17 € HT/an
  - Consommation : 1,079 € HT/m³

Considérant le projet de convention pour le transfert et le traitement des eaux usées d'une partie de la commune de Plurien dans le système d'assainissement collectif de Dinan Agglomération (système d'assainissement de Fréhel), transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE les conditions administratives, techniques et financières du partenariat entre Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération pour le transfert et le traitement des eaux usées d'une partie de la commune de Plurien dans le système d'assainissement collectif de Dinan Agglomération (système d'assainissement de Fréhel),
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 23 OCT. 2024
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE & MER -22-

Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le 23 OCT. 2024
De la publication le 23 OCT. 2024
Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale